

Pas d'argent, pas de soins

A POUDA, AU TOGO, LA SOLIDARITÉ DES VILLAGEOIS A PERMIS DE CRÉER UNE "CAISSE - EPARGNE - URGENCE - SANTÉ".

A Pouda il n'y a qu'une seule voiture, la nôtre. Nous sommes appelées quelques fois par les familles pour évacuer des malades à Kara, à une soixantaine de kilomètres, sur le conseil de l'infirmier, soit pour maladie grave, soit pour intervention chirurgicale. Dans ce cas les familles nous remboursent les frais à tarif réduit, mais une grosse somme d'argent est à prévoir pour les soins à l'hôpital. Si les proches n'ont pas d'avance ils font le tour de la famille. Ces recherches retardent le départ. Lorsque c'est la nuit la quête est impossible. Or à l'hôpital, pas d'argent, pas de soins... même en cas d'urgence. Cela a été cause de quelques décès, de jeunes en particulier.

COMPTER SUR LA SOLIDARITÉ

La famille en détresse sollicite parfois un emprunt auprès de nous. Pendant plusieurs années, devant ces situations, nous avons parfois avancé de l'argent. Cela nous mettait mal à l'aise, bien que la plupart du temps les personnes remboursent à plus ou moins longue échéance. A force de parler de cette situation, l'idée de constituer une caisse commune est devenue plus évidente, sachant que ça ne serait pas simple à mettre en route. Mais il fallait compter sur la solidarité, valeur forte de la culture africaine. Dans un premier temps nous avons demandé conseil : au personnel de santé local d'abord, puis à l'INADES / Formation, ensuite à deux hommes du village. Avec eux nous avons établi une liste de gens susceptibles d'être sensibles à un progrès commun. Paulin, le catéchiste, a su pointer ces personnes dans chaque village et les inviter personnellement pour faire un premier projet.

UNE CAISSE d'EPARGNE SOLIDAIRE

Une première réunion a lieu. Une quinzaine de personnes sont là dont trois femmes. Une question est posée : quels sont les problèmes du village ? Sont alors évoqués le manque d'eau et sa mauvaise qualité, la maladie, les mauvaises pistes, le manque de transport, le manque d'argent pour soigner. Nous retenons ce dernier point. Nous proposons alors de mettre en route une caisse d'épargne solidaire. Pour nous familiariser avec ce projet regardons autour de nous. Est-ce que cela existe ailleurs ? Un ou deux exemples vagues sont évoqués. Nous traçons quelques grandes lignes du projet : cotisations, épargne, emprunt. Le groupe est intéressé. Chaque personne présente s'engage à sensibiliser la population de son quartier ou village. Une date est prise pour une réunion générale.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : UNE VRAIE PALABRE

A cette assemblée soixante-dix personnes, dont six femmes, sont présentes. Paulin explique le motif de la réunion en français et en langues. Il fait redire ce qui a été compris, les points restés obscurs.

Suit un premier moment important : le vote sur le montant de l'adhésion : 500 CFA (0,76 €) et celui de la cotisation : 1500 CFA (2,29 €). Puis vient un deuxième : l'élection du Bureau général, avec mission pour les délégués d'organiser un bureau dans chaque quartier pour récolter les cotisations et être responsable quand il y a emprunt.

D'autres assemblées générales également importantes suivent pour établir notre règlement. Nous sommes tous novices et les questions d'argent demandent beaucoup de précisions. Dans cette élaboration, de nombreux avis se sont exprimés au cours d'une vraie palabre : les désirs de solidarité, la sagesse des techniciens, les craintes des hésitants, les espérances de ceux que la maladie a trouvés démunis.

CAISSE.. EPARGNE.. URGENCE.. SANTÉ

De nombreuses fois nous nous sommes redit les uns aux autres : la caisse c'est pour les urgences, non pour les soins habituels. Une aide de Misereor, un organisme caritatif allemand, a permis aux Soeurs de mettre 100000 CFA (152,40 €) dans la caisse pour faciliter le temps du remboursement. Un adhérent peut emprunter 50 000 CFA (76,20 €) et le rembourser sans intérêt en trois mois.

Chaque adhérent dispose d'une carte certifiant qu'il s'est acquitté de sa cotisation annuelle. Réunions plénières, réunions de bureau ont été nécessaires pour délibérer, décider : comment ramasser l'argent des cotisations ? Qui garde l'argent ? Dans quelle banque le placer ? Pour quelles personnes de la famille peut-on emprunter ?

Mais ces décisions ne sont pas définitives, le règlement peut encore s'améliorer selon les questions qui viendront. Le nombre des adhérents est différent selon les villages. Il y en a un qui a compris très vite ce que permet la solidarité. D'autres suivront s'ils voient que c'est mieux d'épargner pour se soigner que de mourir ! L'argent de tous mis ensemble permet une opération. Le premier emprunt a permis la naissance d'un beau bébé ! Les gens gèrent eux-mêmes leur argent et leur organisme. C'est le signe d'un développement.

La communauté des Soeurs

Prieuré Sainte Félicité

Pouda (Togo)